

# **REPUBLIQUE DU NIGER**

-----  
**MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE**

-----  
**COMITE NATIONAL DE POLITIQUE ECONOMIQUE  
(CNPE)**

**PROGRAMME PLURIANNUEL DE CONVERGENCE, DE  
STABILITE, DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITE  
(2003 – 2005)**

**Novembre 2002**

## INTRODUCTION

Au terme de l'Acte Additionnel n°04/99 du 08 décembre 1999, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'UEMOA ont adopté le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité. Ce Pacte vise à renforcer l'assainissement du cadre macro-économique et à consolider les gains de compétitivité propres à l'approfondissement du processus d'intégration ainsi qu'à assurer une insertion des économies de l'Union dans l'économie mondiale. Conformément à l'article 5 de l'Acte Additionnel, le Niger a élaboré et soumis un programme triennal de convergence 2002-2004 adopté par le Conseil des Ministres. Le présent document constitue une réactualisation de ce programme sur la base des informations disponibles à fin octobre 2002. Il indique les objectifs et les moyens que le Niger compte se donner au cours de la période 2003-2005 afin de tendre vers le respect des objectifs communautaires de convergence.

Ce programme intervient dans un contexte marqué par la poursuite et le renforcement des relations harmonieuses avec les institutions financières internationales, et la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

En dépit de lourds handicaps naturels auxquels il est confronté (climat, enclavement, forte pression démographique, faiblesse des ressources ...), le Niger continuera à déployer des efforts importants pour améliorer la stabilité du cadre macro-économique, améliorer la gestion des finances publiques et mettre en œuvre la Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Dans cette optique, le Gouvernement entend inscrire ses actions dans la poursuite de l'exécution du programme économique et financier 2000 – 2003 appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC), la mise en œuvre des actions d'intégration régionale et des orientations définies dans la Déclaration de Politique Générale du gouvernement.

Attachant une importance particulière à l'intégration régionale au sein de l'UEMOA, le Niger s'engage, à travers le programme pluriannuel de convergence, à créer un cadre macro-économique stable et compatible avec les objectifs communautaires de l'Union.

Le présent programme que le gouvernement entend mettre en œuvre dans la perspective de l'amélioration des critères de convergence et de leur respect s'articule en trois parties :

- I. la situation économique et financière du Niger en 2002 ;
- II. les objectifs et stratégies de convergence 2003 – 2005 ;
- III. le programme de convergence pour l'année 2003.

# I. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER AU 31 DECEMBRE 2002

En 2002, l'activité économique et financière se caractérise, au plan international, par la chute continue des cours mondiaux des matières premières, la hausse des prix des produits manufacturiers et la remontée des cours du pétrole et du dollar.

Au niveau régional, les événements intervenus en Côte d'Ivoire au cours du mois de septembre 2002 auront des répercussions sur les économies des Etats membres de l'UEMOA.

Au plan national, malgré les perturbations d'origine interne et les répercussions de la crise ivoirienne, la situation économique et financière est globalement satisfaisante à fin septembre 2002.

La situation économique globale évoquée ci-dessus devrait être prise en compte pour la détermination des objectifs à fixer dans les différents secteurs.

## 1.1. Secteur réel

L'économie nigérienne devrait, selon les dernières estimations, connaître une décélération de sa progression avec un taux de croissance de 2,9% en 2002 contre 5,8% en 2001.

Cette décélération serait imputable au secteur primaire qui enregistrerait un taux de croissance de 1,9% contre 10,3% en 2001, en liaison avec les résultats prévisibles de la campagne agricole 2002 qui seraient proches de ceux de 2001 dont la production agricole a été satisfaisante. Ce secteur, qui occupe plus de 80,0 % de la population, représenterait 37,3% du PIB en 2002.

Dans le secteur secondaire, l'activité économique s'accroîtrait de 3,2% contre 4,8% en 2001. Cette décélération serait essentiellement liée à la baisse du rythme des activités de construction (13,4% en 2001 et 6,0% en 2002). Ce secteur représenterait 15,3% du PIB en 2002.

Le secteur tertiaire, avec 47,4% du PIB augmenterait de 4,2% en 2002 contre 2,9% en 2001. Les branches commerce et transports devraient porter cette croissance avec des taux respectifs de 5,0% et 3,2%.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB s'établiraient respectivement à 1,1% ; 0,4% et 1,4% en 2002.

Du point de vue de la demande, la croissance économique serait, pour l'essentiel, portée par la consommation des ménages. Représentant 80,3% du PIB, cette dernière connaîtrait une progression de 5,1% contre 4,0% en 2001 en liaison avec la bonne production agricole de l'année précédente.

La FBCF devrait augmenter de 6,6% sous l'impulsion de ses deux composantes à savoir la FBCF privée (7,0%) et la FBCF publique (6,0%).

Les importations de biens et services progresseraient de 3,1% alors que les exportations s'accroîtraient de 1,8%.

Les contributions à la croissance du PIB de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs s'établiraient respectivement à 2,7% ; 0,4% et -0,2% en 2002.

En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute se situerait à 7,5% contre 8,2% en 2001. Le taux d'investissement, malgré la forte augmentation de la consommation finale, continuerait sa progression entamée depuis 1999 en se situant à 21,5% en 2002 contre 21,0% en 2001. Ce taux est encore en deçà de la norme admise (25 à 30%) pour soutenir une croissance susceptible d'améliorer le bien être de la majorité des populations. Il faudrait souligner que, de manière structurelle, du fait des caractéristiques de l'économie agricole marquée par la faiblesse des investissements dans cette branche, le taux d'investissement ne peut être logiquement que très faible.

En matière de prix, des hausses successives ont été enregistrées au cours des six premiers mois de l'année. Malgré l'éventualité d'une disponibilité de l'offre des produits agricoles sur les marchés due à la bonne campagne agricole 2002, ce taux pourrait se situer autour de 3,3% en raison des événements survenus en Côte d'Ivoire et de l'éventualité d'une augmentation de la demande en période de Ramadan.

## **1.2. Finances publiques**

La mise en œuvre du programme économique et financier 2000 – 2003 qui a permis un début d'assainissement des finances publiques se poursuit avec détermination. Les réformes fiscales entreprises en vue d'accroître les recettes ont fourni des résultats satisfaisants au premier semestre 2002. Au cours du deuxième semestre 2002, il s'agira de maintenir et de poursuivre la mise en œuvre d'une politique budgétaire prudente.

Sur la base des dernières estimations, l'exécution des opérations financières de l'Etat devrait se traduire par un déficit global hors dons de 111,7 milliards F CFA, soit 8,0% du PIB. Le solde budgétaire de base ressortirait déficitaire de

2,0% du PIB. Ce résultat traduirait une amélioration de 1,8 point par rapport à l'année 2001.

### **1.2.1 Les recettes budgétaires totales et dons**

A la fin 2002, les recettes budgétaires totales et dons devraient atteindre 224,6 milliards F CFA, soit 16,0% du PIB. En 2001, ils étaient à 184,3 milliards F CFA, soit 13,9% du PIB ; ce qui traduirait un accroissement de 21,9% imputable à la fois aux recettes budgétaires et aux dons.

Les recettes budgétaires se situeraient à 160,5 milliards F CFA en 2002, soit 11,4% du PIB. Elles seraient en hausse de 21,2% par rapport à l'année précédente. Cette amélioration s'expliquerait par la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre de la généralisation de l'exploitation des possibilités offertes par le NIF afin de réduire la fraude fiscale, la maîtrise et la réduction des exonérations, le retour au système de rappel systématique des contribuables défailants et l'élargissement et la maîtrise de l'assiette fiscale. Ces recettes sont constituées de 93,5% de recettes fiscales et de 6,5% de recettes non fiscales.

Les recettes de la fiscalité intérieure qui représentent 47,8% des recettes fiscales s'accroîtraient de 18,9% en s'établissant à 71,7 milliards de F CFA en 2002, alors que celle de la fiscalité de porte, 52,2% des recettes fiscales, augmenteraient de 20,8%.

S'agissant des dons, les dernières estimations indiquent un niveau de mobilisation plus important que celui de l'année précédente, soit 64,1 milliards F CFA en 2002 contre 51,9 milliards F CFA en 2001. Ces montants traduiraient une hausse de 23,5% imputable essentiellement aux dons.

Tableau n°1 : Evolution des recettes totales et dons (milliards F CFA)

	2000	2001	2002 (prévisions)
Recettes totales hors dons	110,1	132,4	160,5
Recettes fiscales	102,8	125,1	150,0
Fiscalité de porte	58,5	64,8	78,3
Fiscalité intérieure	44,3	60,3	71,7
Recettes non fiscales	7,3	7,3	10,5
Dons	52,0	51,9	64,1
Recettes totales et dons	162,1	184,3	224,6

Source : DEF/R/CNPE/MF/E

### **1.2.2. Les dépenses totales et prêts nets**

**Les dépenses totales et prêts nets** connaîtraient une augmentation de 13,9% par rapport à l'année dernière. Elles s'établiraient à 272,2 milliards F CFA, soit 19,4% du PIB. Les efforts en matière de maîtrise des dépenses courantes devront se poursuivre. Ce qui permettrait de contenir leur évolution à 6,6%. Elles s'établiraient ainsi à 168,6 milliards F CFA et représenteraient 12,0% du PIB. Cette évolution des dépenses traduirait l'effet des mesures prises en vue de les rendre plus efficaces. Il s'agit notamment de : (i) la modernisation de la gestion des finances publiques ; (ii) la rationalisation des consommations de l'Etat ; (iii) la maîtrise des subventions et transferts.

**Les dépenses d'investissement** devraient être particulièrement importantes en 2002 en enregistrant une augmentation de 28,7%. Elles s'établiraient à 104,6 milliards F CFA soit 7,5% du PIB. Cet accroissement est imputable aux dépenses en capital sur ressources externes (47,4%), celles financées sur ressources internes devant se replier de 14,6%.

**Les arriérés de paiement** : la priorité est accordée à l'apurement des arriérés intérieurs dans le cadre d'un plan de réduction des arriérés à travers le CAADIE, instance centrale de la politique de résorption des arriérés. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, il est prévu de réduire 24,7 milliards F CFA en 2002. En outre, le Gouvernement s'est engagé à ne pas accumuler de nouveaux arriérés.

S'agissant des arriérés de paiement extérieurs, leur variation devrait être nulle en raison des dispositions prises par le Gouvernement pour signer des accords avec l'ensemble des créanciers.

**Les soldes budgétaires** : l'exécution des opérations financières de l'Etat dégagerait un déficit global de 47,6 milliards F CFA, soit 3,4% du PIB. Hors dons, ce déficit s'élèverait à 111,7 milliards F CFA, soit 8,0% du PIB traduisant ainsi l'importance relative des dons dans le financement du déficit budgétaire et l'ampleur des efforts à fournir pour réduire cette contrainte. La faiblesse des ressources internes et la rigidité ou l'importance des dépenses courantes engendrent de manière permanente des tensions de trésorerie, laissant ainsi peu de place à l'épargne intérieure (-8,1 milliards de FCFA en 2002). Ce phénomène handicape sérieusement le financement de l'économie à telle enseigne que l'aide internationale participe aux dépenses de fonctionnement à un niveau important et finance une part importante des dépenses d'investissement. Ainsi, en 2002, l'aide budgétaire se situerait à 15,1 % des dépenses courantes et les investissements financés par l'extérieur représenteraient 79,9 % du total des dépenses en capital.

**Le solde global base caisse** s'établirait à - 72,3 milliards F CFA, soit 5,2% du PIB. Le financement de ce déficit est essentiellement assuré par des ressources extérieures à hauteur de 76,9 milliards F CFA qui ont par ailleurs

permis à l'Etat de réduire sa dette intérieure à hauteur de 4,6 milliards de F CFA.

**Le solde budgétaire de base** s'améliorerait en passant de -50,6 milliards F CFA en 2001 à -29,1 milliards F CFA en 2002. Par rapport au PIB, il se situerait à -2,0% en 2002 contre -3,8% en 2001.

Tableau n°2 : Evolution des dépenses totales (milliards F CFA)

	2000	2001	2002 (prévisions)
Dépenses courantes	156,6	170,5	183,7
Salaires et traitement	51,8	50,4	53,8
Transferts et subventions	24,0	28,1	33,9
Matériel	39,9	44,2	46,1
Intérêts de la dette	21,6	25,4	25,0
Autres dépenses courantes	5,3	10,3	9,8
Dépenses en capital	66,2	81,3	104,6
Sur ressources internes	8,1	24,6	21,0
Sur ressources externes	58,1	56,7	83,6
Dépenses totales	222,8	251,8	288,3

Source : DEF/R/CNPE/MF/E

### **1.3. Dette publique**

L'encours total de la dette publique à fin décembre 2002 est estimé à 1282,1 milliards F CFA. La dette extérieure qui représente 85,3% de cet encours est constituée pour l'essentiel de la dette multilatérale (78,4%). Le taux d'endettement s'établirait à 91,4% en 2002 contre 96,3% un an plus tôt.

L'encours de la dette extérieure, qui constitue un poids relativement important pour les finances publiques, représenterait 4 ans et 7 mois d'exportation en 2002.

Le service de la dette extérieure avant rééchelonnement se chiffrerait à 60,1 milliards F CFA répartis en multilatéraux (41,9%) et en bilatéraux (58,1%). Ce service de la dette extérieure représenterait 4,3% du PIB, 31,7% des recettes budgétaires et 25,9% des exportations. De ce service, il apparaît que 25 milliards F CFA constituent des intérêts de la dette, soit 13,2% des recettes budgétaires hors dons.

Ces différents ratios traduisent la faible performance des exportations et celle des recettes de l'Etat malgré les efforts fournis. Cette situation fait que l'Etat est obligé de recourir inévitablement et fréquemment aux financements exceptionnels (rééchelonnements, annulations, arriérés de paiement).

On avance généralement plusieurs facteurs pour expliquer cet endettement excessif notamment : (i) la politique budgétaire expansionniste des années 80 ; (ii) la surévaluation du taux de change avant l'ajustement monétaire de 1994 ; (iii) la hausse des taux d'intérêt mondiaux et l'appréciation des cours des devises (dollar, ATS, ECU) ; (iv) la détérioration des termes de l'échange.

La dette intérieure s'élèverait à 189,1 milliards de F CFA en 2002 contre 213,9 milliards de F CFA en 2001. Elle provient essentiellement des impayés aux entreprises publiques et aux opérateurs économiques, et par des emprunts auprès des banques commerciales et des arriérés de salaires. Le volume et la structure de cette dette illustrent non seulement les tensions de trésorerie de l'Etat, mais ils affaiblissent les capacités financières des entreprises publiques et des opérateurs économiques privés, et affectent le pouvoir d'achat des ménages fonctionnaires. Cette situation continue à engendrer un impact négatif sur l'activité économique, notamment la demande intérieure, l'investissement et la matière imposable.

Tableau n° 3 : Evolution des indicateurs de la dette

	2000	2001	2002
Encours dette intérieure (milliard F CFA)	230,8	213,8	189,1
Dette intérieure en % du PIB	19,6	16,2	13,5
Encours dette extérieure (milliard F CFA)	1017,0	1060,1	1093,0
Dette extérieure en % du PIB	87,1	80,9	77,9
Service de la dette extérieure	55,0	54,8	60,1
Service dette extérieure /exportation en %	24,1	25,1	25,9
Service dette extérieure /recettes fiscales	50,3	41,4	38,1
Encours total dette/ PIB	105,9	96,3	91,4
Encours total dette /exportation	546,8	582,8	551,9

Source: DFI/D/CNPE/MF/E

#### **1.4 Secteur extérieur**

Les dernières estimations indiquent que le déficit de la balance commerciale s'aggraverait de 9,9 milliards F CFA par rapport à 2001 en se situant à 46,7 milliards F CFA en 2002, soit 3,3% du PIB. Cette évolution des échanges de biens traduirait la faiblesse de la production exportable et le dynamisme de la demande adressée à l'extérieur.

En effet, les exportations de biens qui s'élèveraient à 211,3 milliards de F CFA représenteraient 15,1 % du PIB alors que le coût des importations (326,4 milliards de F CFA) se situerait à 23,3% du PIB.

La structure des exportations est marquée par la prépondérance des produits agro-pastoraux (43,2% des exportations totales) et de l'uranium dont la demande et le cours continuent à baisser (29,6% des exportations totales). Ces exportations sont essentiellement orientées vers la France pour 43,8%, le Nigeria pour 36,7% et la zone UEMOA pour 11,0% en 2002.

Quant aux importations, elles restent dominées par les produits alimentaires (30,2% du total des importations de biens) et les biens d'équipement (22,1% des importations totales). Ces importations proviennent pour 26,0% de la zone UEMOA, 16,4% de la France et 8,1% du Nigeria en 2002.

Le taux de couverture des importations FOB par les exportations s'établirait à 64,7% en 2002 contre 66,7% en 2001.

En rapport avec l'aggravation du déficit de la balance commerciale, de celle de la balance des services (8,6 milliards F CFA) et du recul du solde positif des transferts (21,1 milliards F CFA), le déficit de la balance courante s'accroîtrait en se situant à 112,7 milliards F CFA en 2002 contre 80,3 milliards F CFA en 2001, soit respectivement 8,0% et 6,1% du PIB.

Le compte de capital et d'opérations financières ressortirait excédentaire de 122,7 milliards F CFA contre 101,5 milliards F CFA en 2001 soit une hausse de 20,9%, dû notamment aux entrées importantes de capitaux induites par la privatisation de la SONITEL.

En liaison avec l'évolution de la balance courante et avec celle du compte de capital et d'opérations financières, le solde global ressortirait excédentaire de 10,0 milliards F CFA en 2002, mais en baisse de 22,3 milliards F CFA par rapport à l'année précédente.

Il faudrait néanmoins souligner l'importance des échanges commerciaux informels avec le Nigeria et dans une moindre mesure avec le Bénin qui réduisent considérablement la couverture statistique du commerce extérieur.

## **1.5 Situation monétaire**

L'évolution des agrégats monétaires à la fin de décembre 2002, comparée à décembre 2001, ferait apparaître une hausse des avoirs extérieurs nets, des crédits intérieurs et de la masse monétaire.

Les avoirs extérieurs nets dégageraient un excédent de 10,0 milliards F CFA. Ce raffermisssement des avoirs extérieurs nets résulterait d'un renforcement de la position extérieure des banques de 4,0 milliards F CFA et d'une amélioration des avoirs extérieurs de la Banque centrale de 6,0 milliards F CFA.

La hausse de 0,7 milliard F CFA de l'encours du crédit intérieur serait imputable à un accroissement de 4,3 milliards F CFA des crédits à l'économie, atténuée par l'amélioration de la PNG de 3,6 milliards F CFA.

La masse monétaire enregistrerait une augmentation de 8,7 milliards F CFA liée à celle de 0,4 milliard de la circulation fiduciaire et à la hausse de 7,4 milliards des dépôts en banque.

## **1.6 Critères de convergence en 2002**

En dépit des efforts de mobilisation des recettes et de maîtrise des dépenses, le niveau de réalisation des critères de convergence reste en deçà des normes communautaires définies dans le cadre du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité.

Le tableau suivant retrace l'état des critères de convergence au 31 décembre 2002.

Tableau n°4 : Evolution des critères de convergence

	2001	2002 (prévisions)	Normes
	Critères de premier rang		Horizon 2002
Solde budgétaire de base /PIB nominal	-3,8	-2,0	> ou = 0,0 %
Taux d'inflation annuel moyen	4,0	3,3	Max 3,0 %
Encours dette publique /PIB nominal	96,3	91,4	< ou = 70,0 %
Variation des arriérés de paiements	-17,0	-24,7	Accumulation=0
	Critères de second rang		
Masse salariale /Recettes fiscales	40,3	35,9	Max 35,0 %
Invest. Publics ress.internes /recette fiscale	19,7	14,0	> ou = 20,0 %
Déficit extérieur courant hors dons/PIB crt	9,1	9,7	< ou = 5,0 %
Taux de pression fiscale	9,5	10,7	> ou = 17,0 %

Source : CNPE/MF/E

## **II. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CONVERGENCE 2003 - 2005**

L'analyse de la situation économique et financière du Niger en 2002 a montré que des progrès importants ont été réalisés notamment dans les domaines de la croissance économique et de l'assainissement des finances publiques.

Cependant, ces progrès ont eu des impacts limités notamment sur les critères de convergence par rapport aux normes communautaires et sur le niveau de vie des populations dont plus de la moitié vit en dessous du seuil de pauvreté. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement nigérien a opté pour une nouvelle orientation à sa politique de développement au cours de la période 2003 – 2005. Il se fixe comme axes prioritaires, les objectifs suivants :

- la consolidation des progrès réalisés ;
- la relance de l'activité économique, en particulier celle de l'élevage et de l'agriculture ;
- la mise en œuvre de la stratégie pour la réduction de la pauvreté ;
- la préservation de la sécurité et de la paix sociale ;
- l'amélioration du fonctionnement de la justice ;
- la sécurité alimentaire;
- la promotion de la bonne gouvernance.

L'élaboration et la mise en œuvre du programme de convergence s'inscrit dans le cadre de cette nouvelle politique de développement.

Aux fins d'assurer la convergence des politiques macro-économiques, ce programme est articulé autour des principaux axes suivants : (i) promouvoir une croissance soutenue et durable ; (ii) améliorer la stabilité macro-économique ; (iii) améliorer la gestion des finances publiques ; (iv) prendre en compte les objectifs de réduction de la pauvreté dans le budget ; (v) favoriser l'émergence du secteur privé.

### **2.1 Le cadre macro-économique à moyen terme**

Les principaux objectifs macro-économiques poursuivis sur la période 2003 – 2005 sont les suivants :

a) la réalisation d'un taux de croissance du PIB réel de 4,7% en moyenne sur la période 2003 – 2005. Cette croissance, qui devrait permettre de relever le revenu par habitant, reposera sur une reprise de l'activité économique dans tous les secteurs. Le secteur primaire, qui sera le moteur de la croissance, connaîtrait une progression moyenne de 6,1%. Les secteurs secondaire et tertiaire connaîtraient une croissance moyenne respectivement de 4,6% et 4,5%. Une hausse moyenne de 4,0% (moins forte que celle du PIB) a été

retenue pour la consommation finale. Ce scénario de croissance, quoique en ligne avec le Programme Economique et Financier en cours avec le FMI, ne serait pas suffisant pour permettre de lutter efficacement contre la pauvreté dont la norme requise est 7,0% au minimum.

En terme nominal, il en résulterait un taux d'investissement moyen de 24,1%. L'épargne intérieure brute s'établirait, en moyenne, à 9,3% du PIB ;

b) le maintien du taux d'inflation annuel moyen à un niveau inférieur à 3%. Pour parvenir à cet objectif, l'Etat entend favoriser la compétitivité et l'approvisionnement régulier en produits de consommation courante, en reconstituant le stock alimentaire de sécurité et en adoptant une politique monétaire prudente ;

c) la résorption progressive du déficit extérieur courant hors dons pour le ramener à 8,8% du PIB en 2005, en favorisant la production et l'exportation des produits agro-pastoraux et en réduisant les coûts de transport à travers une politique d'intégration régionale en matière de transport ;

d) l'amélioration des soldes budgétaires de base et courant en les portant respectivement à 0,1 % et 1,4% du PIB en 2005 par l'amélioration progressive du recouvrement des recettes budgétaires et la maîtrise des dépenses courantes. Ce qui permettrait dès 2004 d'assurer une couverture financière des dépenses courantes par les recettes courantes;

e) la non accumulation de nouveaux arriérés;

f) la poursuite de la mise en œuvre du programme spécial du Président de la République avec un financement de 78,3 milliards de F CFA correspondant aux retombées financières de l'application du dispositif de l'IPPTE pour la période 2003 à 2005;

g) la réalisation d'un développement humain durable par le développement des services sociaux de base : santé , éducation, eau potable ;

h) la poursuite de la restauration de la crédibilité de l'Etat par la promotion de la bonne gouvernance et la modernisation de l'administration.

Ces éléments conjugués à une politique d'incitation à l'investissement sont de nature à stimuler la croissance et à améliorer la compétitivité de l'économie.

Tableau n°5 : Evolution projetée du PIB par secteurs et de ses emplois (milliards F CFA)

	2002	2003	2004	2005
PIB nominal	1402,3	1480,2	1597,6	1736,7
PIB réel (base : 1987)	937,1	970,9	1018,0	1078,0
Secteur primaire	350,0	364,9	386,8	418,5
Secteur secondaire	143,4	149,8	156,7	163,9
Secteur tertiaire	443,7	456,2	474,5	495,6
Importations biens et services	268,3	282,3	294,4	302,9
Total ressources = emplois	1185,4	1236,0	1296,3	1364,9
Consommation finale	872,0	906,8	942,7	979,6
don CF ménage	752,5	789,4	824,9	860,4
Investissements	160,1	164,4	178,1	198,6
Exportations biens et services	197,1	201,2	209,7	220,8
Taux de croissance du PIB réel (en %)	2,9	3,6	4,8	5,9

Source : DAEFFP/CNPE/MF/E

## 2.2 Les objectifs centraux

Pour la période 2003 – 2005, les objectifs fixés en matière de critères de convergence s'appuient sur une situation économique et financière à la fois difficile (tension permanente de trésorerie) et précaire (environnement économique international et facteurs climatiques défavorables) en 2002.

Le ratio solde budgétaire de base sur PIB nominal ne serait pas respecté à la fin 2002. Cependant, il connaîtrait une amélioration importante pour passer de -2,0% en 2003 à 0,1% en 2005. Pour ce faire, le Niger compte poursuivre l'amélioration de la gestion des finances publiques grâce à une politique plus rationnelle de recouvrement des recettes budgétaires.

Dans cette optique, les mesures préconisées visent à renforcer la mobilisation des ressources internes par l'élargissement et la maîtrise de l'assiette fiscale, une meilleure fiscalisation du secteur informel et le renforcement de l'administration fiscale. Concernant la fiscalité de porte, la lutte contre la fraude sera renforcée et les exonérations limitées.

S'agissant des dépenses publiques, il sera poursuivie la mise en œuvre des mesures d'austérité financière et d'orthodoxie budgétaire notamment le resserrement des dépenses courantes.

La mise en œuvre de ces mesures devrait permettre de porter le taux de pression fiscale de 10,7% en 2003 à 11,5% en 2005, de ramener le ratio masse salariale sur recettes fiscales à 28,0% en 2005. Par ailleurs, les

arriérés de paiement intérieurs seront résorbés progressivement et les arriérés de paiement extérieurs feront l'objet de négociations et d'accords avec certains partenaires pour parvenir à une solution définitive quant à leur apurement.

Quant à l'inflation, des efforts pour assurer la disponibilité des produits de grande consommation seront fournis afin de maintenir le taux dans la limite des 3% sur l'ensemble de la période. De même, le ratio encours de la dette publique sur PIB nominal connaîtrait une amélioration sensible pour s'établir à 63,1% en 2005.

Par contre, le ratio déficit extérieur courant hors dons sur PIB enregistrerait une faible amélioration, restant ainsi loin de la norme communautaire de 5% maximum (8,8% en 2005). Le ratio investissements publics sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales se détériorait pour se fixer à 11,7% en 2005 alors qu'il serait à 13,6% en 2003 en raison de la faible allocation des ressources budgétaires à l'investissement.

Tableau n°6 : Evolution des indicateurs de convergence 2003 – 2005

	2002	2003	2004	2005
	Critères de premier rang			
Solde budgétaire de base/PIB nominal	-2,0	-1,7	-0,7	0,1
Taux d'inflation annuel moyen	3,3	3,0	3,0	3,0
Encours dette publique/PIB nominal	91,4	82,5	72,3	63,1
Variation des arriérés de paiements	-24,7	-15,0	-15,0	-10,0
	Critères de second rang			
Masse salariale/Recettes fiscales	35,9	33,4	30,5	28,0
Invest.Publics ress.internes/rec. Fisc.	14,0	13,6	12,1	11,7
Déficit extérieur courant HD/PIB nom.	9,7	10,4	10,0	8,8
Taux de pression fiscale	10,7	11,0	11,4	11,5

Source : CNPE/MF/E

## **2.3 Les objectifs en matière de finances publiques**

### **2.3.1 Les recettes**

Au cours de la période 2003 – 2005, l'objectif visé consistera à mettre en œuvre une politique budgétaire rigoureuse. Celle-ci devrait, en matière de recettes budgétaires, permettre d'atteindre un niveau de recouvrement de 6,2% en 2003, 11,7% en 2004 et 9,5% du PIB en 2005. Ce qui se traduirait

par un accroissement moyen des recettes budgétaires de 10,1% sur la période.

La composante essentielle de ces recettes budgétaires, les recettes fiscales, devrait enregistrer une augmentation annuelle moyenne de 10,5%. Toutes les catégories de recettes fiscales devraient participer à cette augmentation, les impôts sur les revenus et bénéfices (16,7%), les taxes sur biens et services (14,2%), et les impôts sur le commerce extérieur (7,6%).

Pour atteindre ces objectifs, les mesures suivantes seront mises en œuvre : (i) l'élargissement et la maîtrise de l'assiette fiscale ; (ii) le renforcement de l'administration fiscale ; la rigueur dans l'octroi et le contrôle des exonérations.

S'agissant des dons, un accroissement annuel moyen de 7,6% est prévue pour les dons en capital, l'aide budgétaire n'étant pas projetée sur la période.

Tableau n°7 : Evolution projetée des recettes totales et dons

	2002	2003	2004	2005
Recettes totales et dons	224,6	234,0	234,4	255,2
Recettes totales hors dons	160,5	170,4	190,4	208,5
Recettes courantes	160,5	170,4	190,4	208,5
Recettes fiscales	150	162,2	181,6	199,2
Impôts sur revenu et bénéfice	24,4	29,4	34,3	39,7
Taxes sur biens et services	32,7	37,4	43,0	48,7
Impôts sur com. Extérieurs	78,3	84,3	91,8	97,5
Autres recettes fiscales	14,6	11,1	12,5	13,3
Recettes non fiscales	10,5	8,2	8,8	9,3
Dons	64,1	63,6	44,0	46,7
Dons courants	25,4	29,0	0,0	0,0
Dons en capital	38,7	34,6	44,0	46,7

Source : DEF/R/CNPE/ME/F

### **2.3.2 Les dépenses**

Au titre des dépenses publiques, l'objectif du Gouvernement est la poursuite de la recherche d'une meilleure maîtrise et d'une meilleure allocation des dépenses courantes de manière à les rendre compatibles avec les ressources budgétaires disponibles.

Ainsi, les dépenses courantes enregistreraient une progression annuelle moyenne de 2,9%. De ces dépenses, on notera que les salaires et traitements connaîtraient un rythme annuel de progression moyen de 1,2%, les transferts et subventions de 7,2% en raison de la prise en compte des dépenses additionnelles dans les secteurs sociaux, les dépenses de matériel de 7,8% et les dépenses d'intérêt de 1,3%.

Les dépenses en capital augmenteraient en moyenne de 7,5% pendant la période 2003 – 2005. La composante financée sur ressources propres devrait néanmoins connaître une hausse annuelle moyenne de 4,4%.

Tableau n°8 : Evolution projetée des dépenses totales (milliards F CFA)

	2002	2003	2004	2005
Dépenses totales	273,2	276,5	307,4	311,9
Dépenses courantes	168,6	174,9	179,9	183,8
Salaires et traitements	53,8	54,2	55,3	55,7
Transferts subventions	33,9	41,8	37,7	38,9
Matériel	46,1	52,3	54,4	55,7
Intérêts	25,0	18,7	23,6	24,3
Autres	9,8	7,9	8,3	9,2
Dépenses en capital	104,6	101,6	127,5	128,1
Financement interne	21,0	22,0	22,0	23,4
Financement externe	83,6	79,6	105,5	104,7
Dont PPTTE	9,3	11,2	34,4	32,7

Source : DEF/R/CNPE/MF/E

## **2.4 Les objectifs en matière d'endettement public**

Au 31 décembre 2002, l'encours de la dette publique est estimé à 1282,1 milliards F CFA dont 1093,0 milliards F CFA de dette extérieure et 189,1 milliards F CFA de dette intérieure.

En projection, cet encours se situerait à 1095,3 milliards F CFA en 2005, soit une baisse annuelle moyenne de 3,2% entre 2003 et 2005.

Par rapport au PIB, l'encours de la dette passerait de 91,4% en 2002 à 82,5% en 2003 pour se situer à 63,1% en 2005.

Cette projection ne prend pas en compte l'incidence du bénéfice de l'Initiative PPTTE. En effet, l'éligibilité du Niger à l'Initiative en faveur des Pays pauvres Très Endettés en décembre 2000 dont le point d'achèvement est prévu pour fin 2002 devrait permettre, à terme, une réduction significative du poids de la dette extérieure.

Quant à la dette intérieure, il est prévu de ramener l'encours de 164,1 milliards de F CFA en 2003, à 118,9 milliards en 2005, ce qui témoigne de la priorité accordée par le Gouvernement au règlement de cette dette.

## **2.5 Les objectifs en matière d'échanges extérieurs**

Le repli progressif du prix de l'uranium et la faible diversification de la production exportable limitent considérablement les perspectives d'accroissement des exportations. L'uranium et les produits agro-pastoraux restent les principaux produits d'exportation du Niger.

Pour la période 2003 – 2005, l'objectif visé est d'accroître les exportations en moyenne annuelle, de 7,5%. Celles-ci augmenteraient, en effet, de manière progressive de 4,8% en 2003 à 10,0% en 2005. Les importations connaîtraient en moyenne une croissance moindre de 6,6%, l'objectif étant de desserrer progressivement leur poids en ramenant le taux d'accroissement de 9,1% en 2003 à 4,1% en 2005.

D'une manière globale, les résultats attendus sont :

- une réduction du déficit commercial qui passerait de 63,1 milliards F CFA en 2003 à 59,3 milliards F CFA en 2005 ;
- une amélioration du solde de la balance courante qui passerait de -118,3 milliards F CFA en 2003 à -116,5 milliards F CFA en 2005 ;
- une amélioration de la balance globale qui passerait de 8,6 milliards F CFA en 2003 à 20,0 milliards F CFA en 2005.

Tableau n°9 : Evolution projetée de quelques postes de la balance des paiements (mds cfa)

	2002	2003	2004	2005
Balance commerciale	-46,7	-63,1	-67,0	-59,3
Exportations FOB	211,1	222,5	241,2	267,4
Importations FOB	257,8	285,6	308,1	326,7
Balance courante hors dons	-150,6	-169,3	-175,4	-169,5
Balance courante	-109,3	-118,3	-124,1	-116,5
Balance des capitaux et des Opérations financières	119,4	126,9	139,2	136,5
Balance globale	10,0	8,6	15,1	20,0

Source : BCEAO

## **2.6 Les objectifs en matière de réformes**

Le processus de réformes constitue un des éléments essentiels pour l'atteinte des objectifs macro-économiques et ceux de la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger. Dans le cadre de ces réformes, les objectifs poursuivis se présentent comme suit :

### **2.6.1 En matière de réformes structurelles**

**Amélioration de la gestion des finances publiques :** elle vise à réduire la pauvreté et à permettre un accès équitable à des services publics de qualité. Elle vise également à une meilleure maîtrise de l'informel, à améliorer l'efficacité de recouvrement des recettes, à réduire les exonérations, à rationaliser et à améliorer la qualité des dépenses publiques.

**Assainissement du secteur financier :** cette réforme vise à assainir le secteur afin qu'il participe, de manière significative, au financement des activités productrices de richesses.

**Taxation des produits pétroliers :** elle vise à accroître substantiellement les recettes de l'Etat.

**Désengagement de l'Etat dans les entreprises publiques :** la privatisation ou la restructuration des entreprises publiques vise à : (i) accroître la participation du secteur privé dans le financement des activités économiques ; (ii) augmenter les ressources budgétaires de l'Etat ; (iii) augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises ; (iv) réduire les coûts des facteurs de production ; (v) assurer la fourniture régulière des services et améliorer le bien être de la population.

### **2.6.2 En matière de réformes sectorielles**

**Au niveau du secteur rural et de la sécurité alimentaire:** les objectifs fixés sont les suivants : (i) la constitution d'un stock de sécurité chaque année de 45000 tonnes de céréales; (ii) la satisfaction des besoins alimentaires des populations ; (iii) la stabilité de l'offre (gestion des aides, évolution des prix); (iv) la création des emplois et des opportunités de promotion des activités génératrices de richesse ; (v) la couverture à 70% des besoins en eau ; (vi) l'amélioration des techniques culturales ; (vii) la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification.

**Au niveau du secteur des transports et des infrastructures :** la réforme vise à: (i) accroître l'efficacité du système de transport en terme de coût, de délais, de régularité et de sécurité ; (ii) améliorer les infrastructures routières ; (iii) améliorer les conditions d'habitat des populations.

**Au niveau du secteur privé :** l'objectif principal est de développer l'ensemble des activités économiques du secteur privé, en particulier les activités de production et de transformation de biens et services en vue de lui faire jouer un rôle déterminant dans la croissance économique et dans la lutte contre la pauvreté.

**Au niveau du secteur de l'éducation** : le principal objectif, conformément au Programme décennal de Développement de l'Education, est le relèvement du taux brut de scolarisation de 34,1% en 2002 à 44,9 % en 2005. Ce programme vise également le renforcement des capacités des ressources humaines et des structures d'encadrement, la réduction des disparités entre les régions et entre les sexes.

**Au niveau de la santé** : la réforme vise l'accroissement du taux de couverture vaccinale de 18,4% en 2002 à 27,9% en 2005, la couverture sanitaire de 48% à 51,6 %, la réduction d'au moins 25% de la mortalité maternelle et infantile-juvénile, l'amélioration de l'accessibilité aux soins et services de santé et l'élimination de la poliomyélite, la prévention et la lutte contre le Sida et les maladies infectieuses.

## **2.7 Politiques et stratégies**

pour réaliser les objectifs de ce programme 2003 – 2005, tout en restant cohérent avec les objectifs des autres programmes, le Gouvernement entend mettre en œuvre un ensemble de mesures et de stratégies. Ces dernières, qui se rapportent à tous les secteurs socio-économiques, concernent notamment :

### **2.7.1 la politique du commerce extérieur**

Les perspectives du secteur extérieur restent dominées par l'évolution du sous secteur de l'uranium dont les possibilités d'expansion sont limitées. Le Gouvernement entend inverser cette tendance à travers la promotion des filières agro-pastorales pour lesquelles le Niger dispose d'avantages comparatifs et la mise en œuvre d'une politique efficace de désenclavement.

### **2.7.2 la politique monétaire et du crédit**

Les autorités monétaires continueront à mettre en œuvre une politique monétaire prudente compatible avec les objectifs de relance des activités économiques, de stabilité des prix et de la compétitivité des économies de la zone.

### **2.7.3 Les stratégies en matière de réformes structurelles**

**Finances publiques** : pour accroître les recettes et contenir les dépenses courantes, les actions suivantes seront entreprises : (i) renforcement de l'efficacité des administrations fiscales et douanières ; (ii) accroissement de la maîtrise des dépenses publiques, de leur efficacité et de leur impact positif sur l'économie; (iii) mise en place d'une politique incitative fiscale et promotionnelle du secteur informel; (iv) parachèvement du programme d'harmonisation de la fiscalité intérieure dans le cadre de l'UEMOA; (v)

rationalisation des subventions; (vi) poursuite de la réhabilitation et de la modernisation de la gestion des finances publiques; (vii) amélioration et respect des procédures de passation des marchés publics.

La politique de la gestion des ressources publiques s'appuiera sur : (i) le suivi et l'évaluation appropriés à travers la mise en application dès janvier 2003 d'une nouvelle nomenclature budgétaire et d'un nouveau plan comptable conforme aux standards internationaux ; (ii) la mise en place d'un système d'information financière grâce auquel les données sur l'exécution du budget seront disponibles en temps réel.

**Entreprises publiques** : le programme de privatisation ou de restructuration des entreprises publiques se poursuivra au cours de la période 2003 – 2005. Le Gouvernement continuera à veiller à l'optimisation du portefeuille de l'Etat.

**Secteur pétrolier** : un mécanisme transparent, automatique et flexible de fixation des prix des produits pétroliers pour tenir compte des prix internationaux est opérationnelle depuis Août 2001. Pour accompagner cette mesure à l'effet d'optimiser les résultats escomptés, les capacités des services chargés de la lutte contre la fraude des hydrocarbures seront renforcées.

**Secteur financier** : une opération de titrisation des engagements de l'Etat vis – à – vis des banques et des compagnies d'assurance est envisagée. Pour garantir la crédibilité de l'opération, un cabinet d'étude a été retenu. Les réformes visent également l'amélioration de l'environnement et la restructuration du secteur bancaire, le développement du secteur des assurances et de l'intermédiation financière de proximité.

**Fonction publique** : les réformes envisagées dans ce secteur sont : (i) l'informatisation complète de la gestion du personnel, (ii) la mise en œuvre d'un plan d'action en vue d'améliorer l'adéquation des qualifications des agents avec les besoins des services publics ; (iii) la généralisation de la décentralisation des postes budgétaires ; (iv) la mise en place d'une caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO).

**Décentralisation** : la politique de réforme vise la responsabilisation des communautés de base dans la promotion d'un développement local en vue d'améliorer des capacités locales sur le plan des ressources financières, humaines et matérielles.

**Marchés publics** : les actions concernent l'adoption d'un nouveau code des marchés publics et la mise en place d'un plan de développement des capacités des administrations à appliquer ce code.

#### **2.8.4 Les stratégies en matière de réformes sectorielles**

**Secteur rural :** pour ériger ce secteur en moteur de la croissance économique, les principales stratégies et actions sont les suivantes : (i) la mobilisation accrue des eaux de surface ; (ii) le développement des cultures irriguées ; (iii) le développement de filières porteuses ; (iv) la réforme des méthodes culturales ; (v) le crédit rural et la promotion des exportations agropastorales ; (vi) la protection de l'environnement, la lutte contre la désertification et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

**Secteur des transports et des infrastructures :** aux fins d'atteindre les objectifs fixés dans ce secteur, il a été créé la Caisse Autonome de Financement de l'Entretien Routier (CAFER) et mis fin aux monopoles de droit et de fait dans les transports. Le Gouvernement entend poursuivre l'exécution du programme de construction et de remise en état des infrastructures de transport. Il sera encouragé également l'utilisation prioritaire de la main d'œuvre et de matériaux locaux, la promotion des transports collectifs et des transports intermédiaires non motorisés.

**Secteur privé :** la stratégie globale consiste en l'harmonisation et la modernisation du droit des affaires dans le cadre de l'OHADA, la création d'un environnement institutionnel et juridique incitatif, la valorisation des opportunités affectées par l'intégration régionale et la promotion de l'artisanat par l'offre et la demande des secteurs utilisateurs.

**Secteur éducatif :** les stratégies et actions s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Programme décennal de développement de l'Education (PDDE). Elles s'articulent autour de : (i) recrutement, encadrement et formation dans l'enseignement de base ; (ii) la formation dans les Ecoles Normales ramenée désormais à un an dans l'objectif de former en nombre important d'enseignants ; (iii) accroissement des allocations budgétaires ; (iv) implication des populations dans la gestion de l'école et dans le partage des coûts ; (v) augmentation des infrastructures scolaires.

**Secteur santé :** les grands axes de réformes sont : (i) la poursuite de la décentralisation du système de santé ; (ii) l'accroissement de la disponibilité des ressources matérielles et la rationalisation de leur gestion ; (iii) l'extension de la couverture sanitaire ; (iv) le développement du partenariat pour la santé ; (v) l'approvisionnement et la disponibilité des médicaments essentiels et génériques, des médicaments traditionnels améliorés ; (vi) l'intensification de l'information, de l'Education et de la Communication ; (vii) l'accroissement des dotations budgétaires.

### **2.8.5 Intégration sous régionale**

Les stratégies et actions concernent particulièrement l'harmonisation des réformes structurelles notamment l'harmonisation de la nomenclature budgétaire et du plan comptable, la mise en œuvre du droit OHADA. Elles sont également relatives au renforcement de la surveillance régionale des politiques économiques et la mise en œuvre d'un certain nombre de projets de développement régional.

### **2.8.6 Lutte contre la pauvreté**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, plusieurs actions sont envisagées parmi lesquelles on peut retenir : (i) le Forum des partenaires pour le financement de la SRP ; (ii) l'étude sur le système de suivi-évaluation de la SRP ; (iii) la restitution de la SRP ; (iv) l'exécution du programme spécial du Président de la République.

### III. PROGRAMME DE CONVERGENCE POUR L'AN 2003

Pour l'année 2002, la synthèse des objectifs chiffrés se présente dans le tableau ci-dessous. Ces objectifs sont néanmoins tributaires des facteurs exogènes, notamment les conditions pluviométriques et la faiblesse des ressources et l'environnement international ou régional qui peuvent affecter les performances économiques.

Tableau n°10 : synthèse des projections 2003

	2002	2003
	Critères de premier rang	
Solde budgétaire de base/PIB nominal	-2,0	-1,7
Taux d'inflation annuel moyen	3,3	3,0
Encours dette publique/PIB nominal	91,4	82,5
Variation des arriérés de paiements	-24,7	-15,0
	Critères de second rang	
Masse salariale/Recettes fiscales	35,9	33,4
Invest.Publics ress.internes/recettes fiscales	14,0	13,6
Déficit extérieur courant hors dons/PIB courant	9,7	10,4
Taux de pression fiscale	10,7	11,0
	Recettes totales et dons	
Recettes totales et dons	224,6	234,0
Recettes totales hors dons	160,5	170,4
Recettes fiscales	150,0	162,2
Recettes non fiscales	10,5	8,2
Dons	64,1	63,6
	Dépenses totales	
Dépenses totales	273,2	276,5
Dépenses courantes	168,6	174,9
Dépenses en capital	104,6	101,6
	Balance des paiements	
Balance commerciale	-46,7	-63,1
Balance courante	-112,7	-118,3
Balance courante hors dons	-135,6	-169,5
Solde global	10,0	8,6
	Produit Intérieur Brut	
PIB nominal (milliard F CFA)	1402,6	1480,2
Taux de croissance du PIB réel (base 87)	2,9	3,6

Sources : DEF/R/DSCN/CNPE/MF/E et BCEAO

## CONCLUSION

En dépit des efforts du Gouvernement visant à l'amélioration de la stabilité macro-économique et de celle des finances publiques, sur la base des dernières estimations, les objectifs fixés en matière de respect des critères de convergence ne seront probablement pas tenus à la fin 2002.

La persistance des tensions de trésorerie qui trouve son origine dans le faible niveau des recettes explique en grande partie cette contre performance. Un seul critère, à savoir la variation des arriérés de paiement serait respecté à cette date.

Dans le cadre de l'exécution du programme 2003 – 2005, avec l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE, la poursuite de l'amélioration de la stabilité macro-économique et de celle de la gestion des finances publiques, le Gouvernement entend inverser cette situation actuelle des indicateurs de convergence. La plupart de ces critères devait en effet être respectée ou connaître une amélioration significative à partir de 2004.

Seuls trois critères de second rang à savoir le ratio investissements publics sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales, le déficit extérieur courant en pourcentage du PIB et le taux de pression fiscale, en raison des écarts importants entre les projections actuelles et les normes communautaires, ne pourraient retrouver une orientation conforme aux exigences de la politique d'intégration sous régionale au cours de la période 2003 – 2005.

## **A N N E X E**

Relative à l'application des Directives portant harmonisation des Finances publiques

Directive n°02/99/CM/UEMOA relative aux lois des finances publiques : acte administratif, statut d'exécution.

Directive n°03/99/CM/UEMOA portant Règlement Général sur la comptabilité publique : des séances de formation sur les procédures ont lieu actuellement en vue de son utilisation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Directive n°04/99/CM/UEMOA portant nomenclature budgétaire de l'Etat : une première formation au nouveau plan comptable a lieu. Des séminaires de restitution à l'intérieur du pays sont envisagés avant la fin de l'année. La mise en application est pour janvier 2003.

Directive n°05/99/CM/UEMOA portant Plan Comptable de l'Etat.

Directive n°06/99/CM/UEMOA portant Tableau des opérations financières de l'Etat